

Webinaire

« Les midis de l'accessibilité »

Communication accessible



pixfl













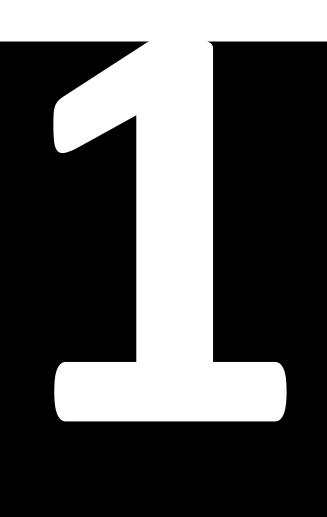
Franck Letrouvé

Expert certifié en accessibilité numérique Membre du Groupe de Travail Accessibilité de l'association BrailleNet depuis 2004 Référent handicap du Fonds de dotation ADN Ouest

fl@pixfl.com www.pixfl.com @franckletrouve

06 62 56 14 44Nantes - Paris

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ?







L'accessibilité, un concept universel

De l'Internet **pour tous**, y compris pour :

- les personnes handicapées ;
- les seniors ;
- les néophytes.

De l'Internet partout :

quelle que soit sa vitesse ou son mode de connexion.

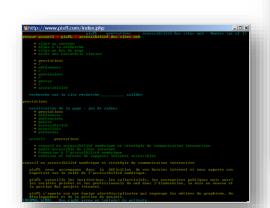
De l'Internet adapté à toutes les interfaces :

- navigateur texte ou graphique ;
- téléphone mobile, borne, TV ;
- assistances technologiques.









Quelques chiffres

- 500 millions de personnes handicapées dans le monde et un milliard de personnes souffrant d'une déficience.
- En Europe, 10 à 15% de personnes handicapées en Europe soit 80 à 120 millions de citoyens européens.
- En France, près de 12 millions de personnes atteintes d'un handicap
 - + 25% de personnes handicapées en 10 ans ;
 - 8% d'internautes français handicapés ;
 - Près de 1,7 million de déficients visuels dont près de 61 000 personnes non-voyantes;
 - 61 % des déficients visuels sont des personnes âgées de plus de 60 ans.

En résumé

Avec un site internet accessible, il est possible de :

- moduler la taille des caractères ;
- personnaliser l'affichage ;
- naviguer sans souris;
- naviguer sans le son ;
- naviguer sans écran ;

Avec un site internet accessible :

- les moteurs de recherche sont plus efficaces ;
- la navigation est plus claire ;
- l'information mieux structurée.

En résumé

De l'accessibilité pour certains, c'est du confort pour tous!

LA LOI

ET LA NORME



Quels services concernés ?

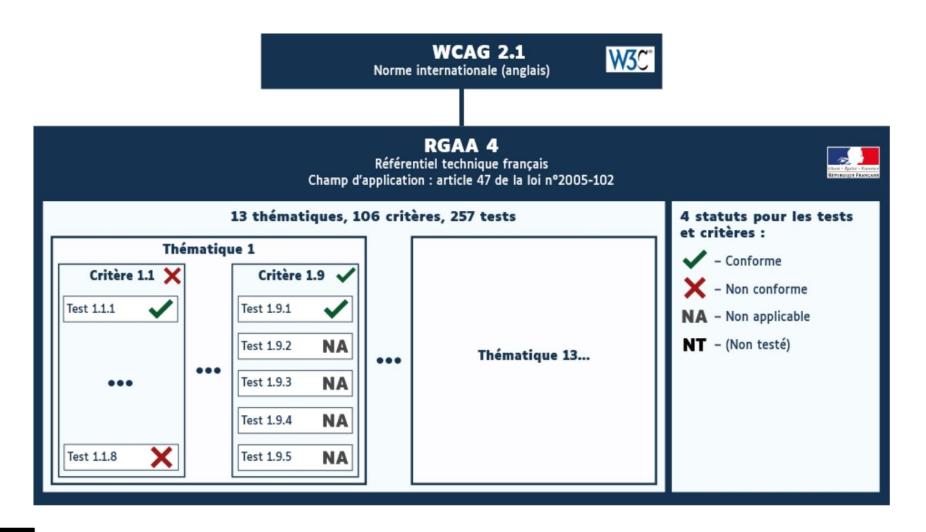
L'article 47 de la loi de février 2005 précise encore que :

« l'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique. ».

Quels services concernés?

- Selon l'article 47 de la loi de février 2005, le législateur français présuppose que le Web public est conforme aux normes d'accessibilité depuis mai 2012.
- Les bibliothèques de lecture publique, les bibliothèques
 scolaires et les bibliothèques universitaires sont soumises aux mêmes obligations que leur tutelle.
- Leurs responsables doivent donc veiller à la bonne application du RGAA.

Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA 4.1)



- Pour une bibliothèque, sont notamment concernés par le RGAA:
 - les sites web et portails de bibliothèques ;
 - les OPACs;
 - les ressources numériques.

Quelles obligations pour une bibliothèque?

Permettre l'accès pour tous à l'information numérique sous toutes ses formes (internet, intranet...). Informer et rendre public la conformité accessible via :

- une déclaration d'accessibilité par site ;
- un schéma pluriannuel d'accessibilité sur 3 ans intégrant un plan d'action annuel;
- un référent accessibilité numérique ;
- une **mention visible** sur la page d'accueil de chaque site précisant son niveau de conformité aux règles d'accessibilité : Accessibilité :

totalement conforme, Accessibilité : partiellement conforme,

Accessibilité: non conforme.

L ALORS,

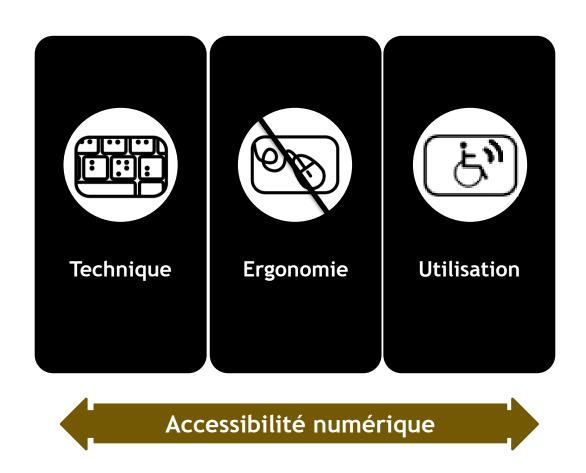
COMMENT FAIRE?



L'accessibilité, un concept transverse qui impacte toute la chaine de décision digitale

De la rédaction du **cahier des charges** jusqu'à la **formation des contributeurs**, tous les acteurs d'un projet web sont en charge de sa **qualité** et de son **rendement accessible**!

Les 3 dimensions de l'accessibilité...



... plus une, pour pérenniser la démarche accessible.

Formation



Toutes les équipes

- Un site web accessible pour une bibliothèque, c'est :
 - une charte graphique accessible ;
 - un logiciel générant des pages web conformes aux exigences du RGAA;
 - 3. des **contributeurs** respectant les règles d'usage garantissant l'accessibilité des contenus du site ;
 - une communication permettant d'informer l'utilisateur du niveau d'accessibilité du site consulté.

Quelques conseils:

- sensibiliser et former les équipes très tôt afin de ne pas découvrir
 l'accessibilité en mode projet ;
- designer un référent accessibilité numérique interne et/ou externe ;
- intégrer l'accessibilité en amont et tout au long de vos projets ;
- travailler très tôt et de manière participative avec les utilisateurs ;
- fixer des objectifs d'accessibilité en amont du projet ;
- mesurer ensuite l'évolution de ces indicateurs de qualité tout au long des phases de construction du projet;
- considérer le RGAA au même titre que le RGPD ou la sécurité;
- faire une veille constante ;
- exiger des garanties écrites de la part de vos prestataires sur les modalités de la prise en compte de l'accessibilité.

Quelques points de vigilance :

- un **outil** « **magique** » qui rendrait votre site conforme au RGAA, ça n'existe pas !
- l'accessibilité n'est pas une option budgétaire ;
- on ne peut pas sélectionner « ses » critères au sein du RGAA ;
- le FALC est un bon outil mais pas suffisant pour rendre votre site accessible;
- une charte graphique accessible coûte le même prix qu'une charte qui ne l'est pas ;
- il n'existe **pas de CMS nativement accessible**... en revanche, il existe des professionnels qui savent les rendre accessibles ;
- intégrer des personnes en situation de handicap dans vos panels de testeurs, c'est bien mais pas suffisant pour garantir la conformité accessible de votre site web.

QUELQUES RESSOURCES

POUR ALLER PLUS LOIN



Quelques ressources pour aller plus loin

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/
- Le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA, Version 4.1) :

https://www.numerique.gouv.fr/publications/rgaa-accessibilite/

- Pour contrôler la qualité des contrastes de votre charte graphique : https://www.tpgi.com/color-contrast-checker/
- Pour aller plus loin avec les contrastes : https://app.contrast-finder.org/?lang=fr
- Un outil d'évaluation automatique de l'accessibilité (en anglais) : https://wave.webaim.org/
- **Bibliothèques et accessibilité**: https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/https-www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Bibliotheques-et-accessibilite
- Accessibilité numérique en lecture publique : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Developpement-de-la-lecture-publique/Accessibilite-numerique-en-lecture-publique
- Accessibilité numérique des portails de bibliothèque : http://www.bibliothequesaccessibles.fr/accessibilite.html
- Pour en savoir plus sur AccessiBib : https://accessibibabf.wordpress.com/a-propos/
- Parution de la fiche n° 5 « Accessibilité numérique en bibliothèque » dans la Boîte à outils du numérique en bibliothèque : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Parution-de-la-fiche-n-5-Accessibilite-numerique-en-bibliotheque
- L'accessibilité en bibliothèque : pour des lieux plus inclusifs : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/l-accessibilite-en-bibliotheque-pour-des-lieux-plus-inclusifs 68699
- Développer l'accessibilité en bibliothèque : Fiches pratiques : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/65268-developper-l-accessibilite-en-bibliotheque-fiches-pratiques

